

Image not found or type unknown



Heritage d'un oncle sans enfant

Par **chritiane90**, le **02/02/2010 à 17:08**

Bonjour, mon oncle était marié sous le régime de la communauté universelle. Il avait les biens qui provenaient de sa mère c'est à dire de ma grand mère paternelle. Il est décédé en 1997 avant sa femme qui elle est décédée en 2009. C'est la sœur de la défunte qui a récupéré la totalité de l'héritage y compris les biens qui provenaient de ma grand mère. Nous n'avons jamais été avertis de la mort de la femme de mon oncle. Tout ceci est-il bien légal. Merci de m'éclairer si vous avez des éléments qui puissent intéresser.